

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce neuvième jour de janvier 2019 (09/01/2019) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet Lucie Geoffrion Micheline Demers
Sont absents : Robert Tessier - Serge Trudel - Gaétan Beauchesne

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2019-01-001 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2018.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018.
5. Nomination d'un maire suppléant.
6. Présentations des comptes à payer.
7. Augmentation salariale des employés et des élus municipaux.
8. Adoption du règlement #010-2018 – Taux des taxes et tarifs pour 2019.
9. Adoption des quotes-parts – RIVST-M.
10. Renouvellement contrat d'entretien de PG Solutions.
11. Société Mutuelle de Prévention Inc. – Forfait janvier à juin 2019.
12. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
13. Combeq - renouvellement adhésion.
14. ADMQ- renouvellement adhésion.
15. MTQ – Travaux dans l'emprise de la route.
16. Varia :
 - a. Paiement registraire des Entreprises – OTJ.
17. Période des questions.
18. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2018

Il est proposé Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2018 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

Il est proposé Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-004 Nomination d'un maire suppléant.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu de nommer Micheline Demers, mairesse suppléante jusqu'au 03
avril 2019.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-005 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de
décembre 2018 chacun des membres du conseil municipal de la
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport
exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Marlène Doucet
et résolu que des comptes au montant de 81 649.04\$ soient acceptés et
payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-
Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits
nécessaires de l'ordre de 81 649.04\$ sont disponibles en date du 9 janvier
2019.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2019-01-006 Augmentation salariale des employés et des
élus municipaux

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Micheline Demers
et résolu que pour l'année 2019 l'augmentation salariale des employés et
des élus municipaux sera de 2.5%.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-007 Adoption du règlement #010-2018 – Taux des
taxes et tarifs pour 2019

ATTENDU qu'un avis de motion et le dépôt du projet du règlement numéro
010-2018 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier
2019 et les conditions de leur perception a été donné à la séance
extraordinaire du 17 décembre 2018;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres
du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que
tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils
renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent
les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Micheline Demers
et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie
intégrante;
- que soit adopté le règlement numéro 010-2018 relatif à fixer les taux
des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions
de leur perception.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-008 Adoption quote-part – Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Marlène Doucet
et résolu que la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac adopte la quote-part de la Régie Intermunicipale des incendies de la Vallée du St-Maurice pour l'année financière 2019 dévolue à notre municipalité comme suit :

- Incendie 58 581.00\$
- Premiers Répondants 1 323.33\$
- Sécurité civile 2 333.33\$

-Adoptée-

Résolution 2019-01-009 Renouvellement contrat d'entretien de PG Solutions

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit :

- renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2019;
- autoriser le paiement des contrats d'entretiens et de soutien des applications au montant de 5 800\$ (taxes en sus).

-Adoptée-

Résolution 2019-01-010 Société Mutuelle de Prévention Inc – Forfait janvier à juin 2019

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- de renouveler l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2019.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-011 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de décembre 2018.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-012 Combeq – renouvellement adhésion

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit :

- renouveler l'adhésion de Véronique Baril comme membre de l'Association de la COMBEQ;
- autoriser le paiement de la cotisation de 431.16 \$.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-013 ADMQ – renouvellement adhésion

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- renouveler l'adhésion de Sylvie Genois comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance;

- autoriser le paiement de la cotisation et de l'assurance au montant de 811\$ (taxes en sus).

-Adoptée-

Résolution 2019-01-014 MTQ – Travaux dans l'emprise de la route

Attendu que la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Attendu que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports du Québec;

Attendu que la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Attendu que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Lucie Geoffrion

et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts de remise en état des éléments de l'emprise n'excède pas dix milles (10 000 \$) dollars puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

-Adoptée-

Résolution 2019-01-015 Paiement registraire des Entreprises - OTJ

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Lucie Geoffrion et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement de 52.70\$ au registraire des Entreprises pour O.T.J. de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée et proposé par Marlène Doucet, appuyé par Micheline Demers. Il est 19 heures 06.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »